Directive sur les
plastiques à usage unique
(Single Use Plastics
Directive – SUP)

Directive sur les plastiques à usage unique > Lutter contre les déchets en milieu marin !!

Top 10 Items Collected





1. CIGARETTE BUTTS 2,127,565



6. OTHER PLASTIC BAGS 424.934



2. PLASTIC BEVERAGE BOTTLES 1,024,470



7. GLASS BEVERAGE BOTTLES 402,375



3. FOOD WRAPPERS 888,589



402,122



4. PLASTIC BOTTLE CAPS 861,340



381,669

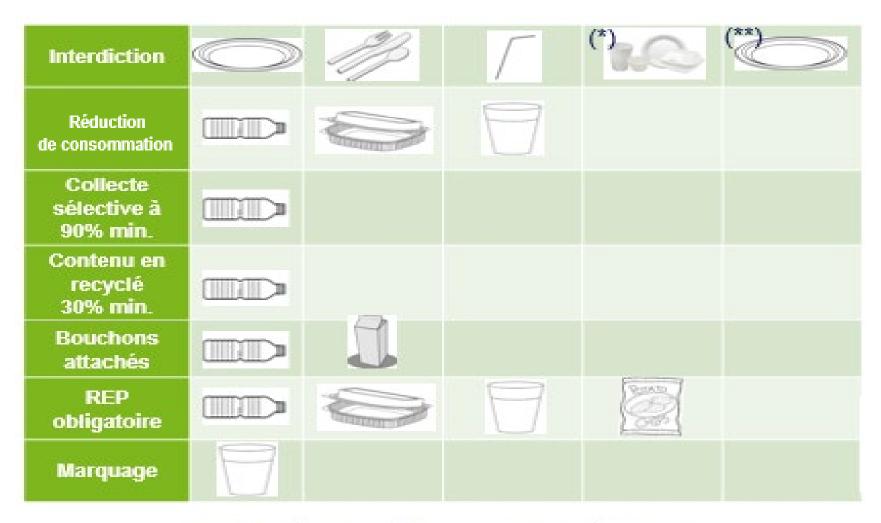


5. STRAWS, **STIRRERS** 439,571

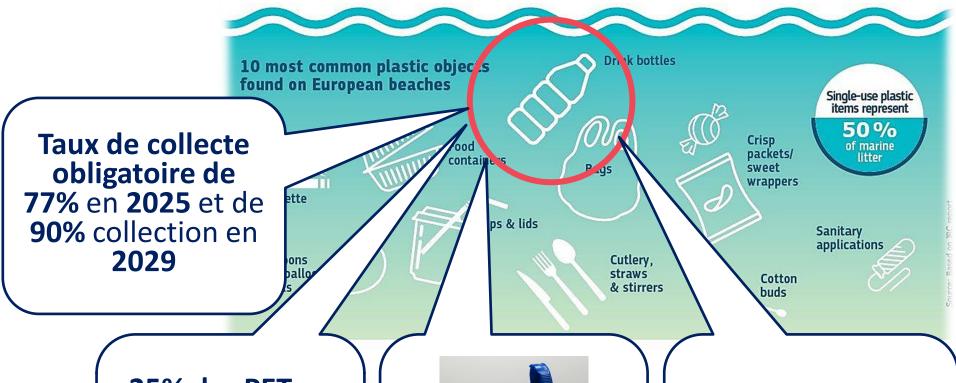


351,585

Dispositions de la Directive SUP



Directive 'plastiques' à usage unique Le cas des bouteilles



25% de rPET en 2025 and 30% de contenu en plastique recyclé en 2030



Bouchons attachés obligatoires en 2024 Contribution financière au nettoyage des déchets sauvages

Financement du nettoyage des déchets sauvages.

Ce que l'industrie souhaite:

- ✓ Des objectifs précis pour garantir une amélioration de la propreté publique, couplée à une optimisation de l'efficacité du nettoiement.
- ✓ Une délimitation non équivoque des rôles et responsabilités de chaque secteur.
- ✓ Un périmètre et des activités de nettoyage bien définis.
- ✓ Une variabilité des coûts en fonction de l'évolution de la composition/quantité des déchets sauvages.
- ✓ Une transparence quant aux calculs des coûts, basés sur des données attestées.
- ✓ Une consultation et implication des parties prenantes.
- ✓ Une harmonisation nationale.

Le contexte belge



- Selon les articles de la directive, il peut être fait appel à la compétence de différents niveaux de pouvoir (régional, interrégional ou encore fédéral)
- Ainsi, les règles pour la mise sur le marché sont typiquement fédérales, alors que les déchets sont une compétence régionale, et les déchets d'emballages relèvent, eux, d'une compétence interrégionale.
- Cela implique que la transposition de cette Directive en droit belge dépend de nombreuses parties différentes. Ceci explique pourquoi le délai du 3 juillet 2021 pour la transposition n'a pas pu être respecté pour la plupart des autorités compétentes.

Le contexte belge

- Délai de transposition: juillet 2021
- Délai d'implémentation:
 - juillet 2021 pour les interdictions et obligations de marquage
 - Janvier 2023 pour la REP sur les déchets sauvages
 - Juillet 2024 pour les bouchons attachés
- A ce stade, aucun aspect de la Directive n'a encoré été transposé sur l'entiereté du pays.
- Un Décret Royal devrait être publié d'ici peu qui reprendra les interdictions, les obligations de marquage, les bouchons attachés et le contenu recyclé.

Taxe plastique!

Contribution nationale au budget de l'UE basée sur la quantité d'emballages en plastique non recyclés

- €0.80/kilo d'emballage plastique non recyclé
- 2 X le prix actuel de la résine vierge.
- €7,7 à 9,7 milliards/an (comparés à €3,5 milliards des contributions REP)



Sachant qu'une taxe emballage rapporte déjà aujourd'hui à l'Etat belge 320 Millions d'euros par an

Estimations pour les 5 plus gros contributeurs. 1.378.400.000 € 1.259.200.000 € 1.030.400.000 € 652.800.000 € 535.200.000 €